

## Moniteur d'Atelier

Le certificat de qualification aux fonctions de moniteur d'atelier (CQFMA) est une attestation de formation, délivrée par l'IRTS.

### Le métier

Le Moniteur d'Atelier assure la prise en charge de travailleurs handicapés ou de personnes en situation d'inadaptation sociale ou de dépendance, dans le cadre d'activités techniques de production ou d'apprentissage. Le Moniteur d'Atelier se voit offrir la possibilité, s'il est titulaire d'un C.A.P. et de 5 ans de pratique professionnelle dans le métier de base, et sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves d'admission, d'intégrer la formation E.T.S. et de préparer le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Educateur Technique Spécialisé (niveau III).

### Les employeurs

Les Moniteurs d'atelier peuvent exercer leur fonction en Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.), Institut Médico Educatif (I.M.E.), Centre Hospitalier Spécialisé (C.H.S.), Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (C.H.R.S.), associations intermédiaires, entreprises d'insertion.



## L'IRTS Champagne-Ardenne

*“ Acteur de la solidarité et de la citoyenneté ”*

# Moniteur d'Atelier

**Une formation professionnelle  
en 1 an**

**Une formation en alternance  
pour un métier**



# Moniteur d'Atelier

## ■ Les conditions d'accès

Occuper un poste de Moniteur d'atelier ou être en situation de stage de Moniteur d'atelier, assurer de manière effective l'encadrement d'un groupe d'usagers et fournir une attestation de l'établissement d'accueil certifiant la possibilité d'effectuer un stage compris entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et le 30 juin 2009.

Pour les salariés fournir une attestation de l'employeur certifiant la prise en charge financière de la formation.

## ■ Procédures d'admission

La procédure d'admission :

Elle se déroule sous la forme d'un entretien devant une commission d'admission composée de deux formateurs de l'IRTS.

Elle a pour but d'étudier le dossier du candidat et d'évaluer les capacités de ce dernier à suivre la formation, en vue d'une pratique professionnelle de Moniteur d'atelier.

Elle permet d'informer le candidat sur le déroulement de la formation des Moniteurs d'atelier et des suites possibles du perfectionnement, notamment le bénéfice d'un allègement de formation pour la préparation au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, (DEETS).



## ■ Formation théorique



### 330 heures de formation théorique

La formation vise à développer :

- la capacité à prendre en charge les personnes handicapées déficientes, inadaptées et/ou en grandes difficultés sociales dans des établissements ou services spécialisés ;
- la capacité d'améliorer les conditions d'apprentissage en vue de développer des compétences professionnelles ;
- la capacité à organiser et à gérer le travail et l'atelier ;
- la capacité à encadrer les personnes dans une perspective d'insertion socio-professionnelle ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle et l'aptitude à communiquer.

## ■ Formation pratique

La pratique professionnelle ou le stage constitue un support de formation, avec l'accompagnement d'un tuteur.



## ■ Validation



Le certificat de qualification aux fonctions de moniteur d'atelier (CQFMA) est une attestation de formation, délivrée par l'IRTS.